



Social Economy and Sustainability Research Network
Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité
Bridging, Bonding, and Building / Renforcement des liens et des capacités

Document de travail no 2009-01

Financement des associations de gestion par bassin versant au Nouveau-Brunswick : politiques et partenariats pour une meilleure reconnaissance

Omer Chouinard et Gilles Martin, Université de Moncton et

Jocelyne Gauvin, Groupe de Développement Durable du Pays de Cocagne



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada



About the Authors

- Gilles Martin is an organic farmer and professional researcher in environmental studies at the Université de Moncton.
- Jocelyne Gauvin has been coordinator of this small coastal southern NB grassroots organisation for the last 10 years
- Omer Chouinard is a Sociology professor at the Université de Moncton where he teaches in the Master's in Environmental Studies Program. He has been director of the Masters in environmental studies for many years.

About the Network

The Social Economy and Sustainability Research (SES/ESD) Network is the Atlantic Node of the Canadian Social Economy Research Partnerships (CSERP) – one of six regional research centres across Canada, funded by the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC), 2005-2010. The Network has a wide variety of academic, community and government partners representing Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland and Labrador. www.msvu.ca/socialeconomyatlantic/ For more information, contact us: Social Economy and Sustainability Research Network, c/o Research House, Mount Saint Vincent University, Halifax, Nova Scotia B3M 2J6
Tel: 902-457-6748
Fax: 902-457-5547
E-mail: seproject@msvu.ca

About the Working Paper Series

The SES/ESD Network will periodically publish research papers about our research in Atlantic Canada. The papers will be written by both academics and social economy practitioners. The SES/ESD Network hopes these papers will contribute to the theory and practice of social economy within the Atlantic Region. Noreen Millar is the Network Coordinator and Managing Editor of the Working Paper Series. Papers in this series are not formally peer reviewed, but are products of Network-approved and managed research projects.

About CSERP

The Canadian Social Economy Research Partnerships (CSERP) is a collaborative effort of six regional research centres (nodes) across Canada, their community partners, and the national facilitating research hub. CSERP reaches out to practitioners, to researchers and to civil society, through the regional research centres and their community partners. It undertakes research as needed in order to understand and promote the social economy tradition within Canada and as a subject of academic enquiry within universities. www.socialeconomyhub.ca

Purchase Copies of Working Papers

\$12/copy. Specify working paper number, indicated at the top of the cover page. Cheques should be made payable to: The Social Economy and Sustainability Research Network and mailed to the address noted above.

Copyright © 2008 – Omer Chouinard, Jocelyne Gauvin, and Gilles Martin

Any portion of these materials can be freely available for information and educational purposes, but cannot be re-published in any format that may entail fees or royalties without the express permission of the copyright holders.

TABLE OF CONTENTS:

| | |
|---|----|
| RÉSUMÉ : | 3 |
| Introduction : | 3 |
| Question de recherche et objectifs..... | 5 |
| Méthode : | 6 |
| Résultats : | 6 |
| Le Fonds Action Climat | 7 |
| Le programme de classification des cours d'eau du N.-B. :..... | 8 |
| Le programme de restauration des fosses septiques..... | 8 |
| Le secrétariat des organismes communautaires sans but lucratifs | 8 |
| Autres programmes au fédéral :..... | 8 |
| Éco-action :..... | 9 |
| Diversification des opportunités de financement | 9 |
| La reconnaissance des associations au sein du MENB: | 9 |
| Figure 1 : Résumé des liens entre le Ministère de l'Environnement et les Associations de bassin. | 12 |
| Groupes de bassin versant ailleurs en Atlantique ou au pays :..... | 12 |
| Le cas de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard :..... | 12 |
| Le cas du Québec :..... | 13 |
| Ailleurs au Pays : Le Grand River Conservation authority (Ontario) :..... | 14 |
| Difficultés liées à l'approche de gestion par bassin : | 15 |
| Recommandations : | 15 |
| 1-Financement : | 16 |
| 2-La reconnaissance politique des associations de bassin versant :..... | 17 |
| 3- Renforcement du partenariat association de bassin versant-gouvernement :..... | 18 |
| 5- Formation continue des coordonnateurs des ABV..... | 19 |
| 6-Besoins de politiques à l'appui des ABV :..... | 20 |
| 7- Rôle et mandat..... | 20 |
| 8-Communication au public : | 20 |
| Conclusion : | 20 |
| Références : | 22 |
| Working Paper Feedback..... | 24 |
| SES/ESD Network Research Goals..... | 25 |
| SES/ESD Network Research Themes and Questions..... | 25 |
| Network Director:..... | 26 |
| Network Co-Directors: | 26 |
| Sub-node Coordinators:..... | 26 |
| Network Coordinator:..... | 26 |

RÉSUMÉ :

Depuis la fin des années 1990, des associations de bassin versant travaillent à la gestion durable dans les différentes régions biogéographiques de la province du Nouveau- Brunswick. D'abord créées pour la gestion de programmes de classification des eaux du Ministère de l'Environnement, ces associations ont entrepris des mandats beaucoup plus larges englobant d'autres secteurs d'activités en lien avec le développement durable. Ces groupes, comme bien d'autres du secteur à buts non-lucratifs, sont confrontés à des difficultés liées à la viabilité financière. Cet article traite d'une étude qui examine les différents programmes et initiatives de financement en place au N.-B. et examine des mécanismes existants ailleurs permettant une meilleure viabilité de ces associations. Pour ce faire, des entrevues ont été réalisées auprès de différents acteurs du secteur de même qu'une revue de la littérature sur le sujet. Les résultats montrent qu'effectivement les mécanismes de financement sont peu efficaces surtout parce qu'ils offrent peu de stabilité à moyen et long terme. Le rôle des associations de bassin versants n'est pas enchâssé dans une politique provinciale et il semble qu'une meilleure reconnaissance de leurs retombées pour les communautés soit encore à faire. Également, les entrevues ont permis de constater que les partenariats créés par les ABV varient beaucoup d'un groupe à l'autre et une exploration dans de nouveaux partenaires pourrait générer des pistes pour une meilleure reconnaissance et un financement plus stable.

Introduction :

Depuis un certain nombre d'années il y a une reconnaissance assez généralisée que le bassin versant est l'unité privilégiée pour en arriver à une gestion efficace de l'eau (Cervoni et al, 2008) tout comme pour la gestion de sols, de l'agriculture, de la forêt et autres secteurs de développement afin d'en arriver à un développement durable du territoire (Prévil et al, 2008).

L'approche par bassin versant consiste en beaucoup plus qu'un changement dans l'unité de gestion. Il s'agit d'une application de la gestion intégrée basée sur une nécessité de coordination entre les acteurs et décideurs locaux d'une part et les différents paliers de gouvernement d'autre part. C'est donc avant tout une gestion participative et interdisciplinaire à la gestion (Berkes, 2004). Donc, en plus de recourir à l'unité géographique qu'est le bassin, l'approche veut adresser la structure de participation en vue d'une meilleure gestion. À l'intérieur de la notion de gestion par bassin versant apparaît l'association, le groupe ou partenariat de bassin. Ces associations sont, typiquement, des organismes de coordination locale des efforts pour une gestion intégrée et durable du milieu, surtout en ce qui concerne l'eau. Il s'agit, la plupart du temps, de partenariats entre le secteur public, privé et de la société civile pour en arriver à une gestion du milieu basée sur les forces de chacun et plus représentative et démocratique (Mitchell, 2005). Soulignons que l'approche par bassin-versant ne se limite pas à la question de la gestion de l'eau mais est utilisée de manière plus large pour inclure la gestion du sol, de la forêt et des ressources naturelles en général (Prévil et al. 2004), tous liés à l'eau qui est la matrice commune du bassin affectée et affectant toutes les autres ressources.

Approche de gestion intégrée et de gestion par bassin hydrographique

Plus récemment, à l'échelle locale comme internationale, on parle de plus en plus de gestion par bassin selon l'approche de Gestion Intégrée par Bassin Versant (GIBV). C'est que les crises de l'eau qui surgissent un peu partout sur le globe sont reconnues de plus en plus comme des crises

de gouvernance et de gestion (IRC, 2007 ; Jonch-Clausen & Fugl, 2001 dans Cervoni). L'approche collaborative de gestion intégrée par bassin permet aux différents acteurs d'échanger leurs points de vue, et de construire ensemble des solutions pour aller au-delà des limites de chacun pour en arriver à des innovations sociales. De nombreux auteurs s'entendent pour dire qu'une approche ancrée dans les communautés est nécessaire pour que de véritables actions visant le développement durable des ressources et une gestion intégrée du territoire aient lieu (Barker, 2005; Christie et al 2005). Il y a donc non seulement une définition à l'échelle locale des problèmes, mais aussi une tentative de réponse concertée en vue de solutions (Arsenault, 2007).

D'autres encore parlent de GIRE ou de Gestion Intégrée des Ressources en Eau qui consiste « à appliquer les principes de développement durable à la gestion de l'eau, soit à mettre l'accent sur une planification au niveau du bassin versant, sur une gestion de la demande plutôt que sur une augmentation de l'alimentation en eau, sur la participation des intervenants et de la communauté et sur une approche simultanée des utilisations possibles de l'eau et du sol. » (Ait-Ouyahia et Cantin, 2007). Cette approche est née notamment de l'échec des modes d'intervention ponctuels précédents et du besoin de recourir à une dimension plus large et inclusive de l'eau d'où le recours au bassin-versant (Prévil et al. 2004). Un tel virage correspond au principe de participation inclus dans l'Agenda 21 qui stipule que « *Les gouvernements, intervenant à un niveau suffisamment élevé, et ce, en collaboration avec les organisations nationales et avec l'appui des organisations régionales et internationales, doivent établir des procédures, programmes, projets et services nouveaux pour encourager et aider tous les intéressés à participer activement à la prise de décisions et à leur mise en oeuvre, en particulier les groupes qui ont été jusqu'ici exclus de ce processus, tels que les femmes, les jeunes, les populations et collectivités autochtones et autres collectivités locales* »(ONU, Agenda 21, chapitre 10.10).

Bien entendu, de nombreux auteurs ont soulevé plusieurs défis en lien avec la réalisation d'une approche intégrée, et donc participative, de gestion au sein des bassins. Il y a des critiques au niveau de la complexité et de la lenteur du processus. Après tout, la gestion intégrée est une initiative de grande envergure pour résoudre un ensemble complexe de problèmes de gestion. Il faut également reconnaître que même si les bassins versants semblent tout indiqués pour traiter de gestion de l'eau, ils ne correspondent pas aux frontières socio-politiques du territoire. D'autres auteurs parlent de la difficulté à adopter un processus décisionnel décentralisé où de nombreux acteurs sont habitués à un système directif très centralisé, Bref, les « dispositions administratives et juridiques actuelles...ne sont guère au point » (Prévil et al, 2004, p.226) et ces auteurs parlent de l'importance de voir à la création d'outils géomatiques appropriés pour favoriser l'approche. Il y a également des difficultés de faire reconnaître l'importance des connaissances locales versus les connaissances scientifiques et techniques. Notons également la difficulté de trouver les ressources pour maintenir le processus actif. Enfin, les nombreux conflits d'usage dans le territoire peuvent compromettre l'implication des acteurs concernés. Ces derniers proviennent d'horizons très différents avec des besoins très différents et dans certains cas l'absence d'enracinement communautaire peut constituer un obstacle à une gestion intégrée (Poitras, 2003). Malgré ces obstacles, la gestion intégrée par bassin-versant demeure une approche privilégiée de par le monde. Des recherches récentes s'attardent justement à identifier des mécanismes d'aide à la décision qui pourraient la rendre possible.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, les associations de bassin-versant ont été créées à partir la fin des années 1990. La plupart sont nées du besoin à l'échelle de la province du N.-B. de voir à la réalisation d'un programme de classification de la santé des eaux qui devaient être

réalisé par des acteurs locaux. D'autres sont nés d'un désir de prise en charge des questions environnementales locales (Émond et al. 2007). Aujourd'hui, une trentaine associations de bassin versant ou associations de pêche travaillant aux habitats et à la qualité de l'eau existent dans la province du N.-B. Cela comprend également les groupes du Programme d'assainissement du littoral atlantique (PALA) qui sont des associations communautaires vouées à la gestion environnementale et au développement durable des milieux côtiers mis en place grâce à l'appui du Ministère fédéral d'Environnement Canada en 1991. 14 de ces communautés sont dispersées à travers l'atlantique. Ils réalisent un ensemble d'activités de monitoring et d'évaluation de l'état de l'environnement et d'éducation du public grâce à un partenariat large avec le secteur public, privé et de la société civile. Essentiellement, ils réalisent des actions qui sont en lien avec le mandat d'EC (Mcneil et al 2006). Bien que leur mandat soit un peu plus large, ils recourent essentiellement plusieurs des mêmes fonctions que les Associations de bassin versant (ABV) et seront examinés comme tel. Un de ces groupes a été interviewé dans le cadre de cette recherche, soit le Miramichi River Environment Assessment Committee (MREAC).

Tous ces groupes ont en commun le travail autour de la conservation et de la gestion de la ressource eau et du développement durable en général. Ils font la collecte de données biophysiques du milieu, livrent des programmes d'intendance et d'éducation et agissent comme organismes de surveillance auprès des Ministères pour soulever les cas de non-respect des règlements face à la protection du milieu.

Une étude menée en 2006-07 par l'Université de Moncton avait examiné le fonctionnement de 11 ABV du Littoral acadien de l'Est de la province afin d'évaluer leur contribution au niveau social, économique et environnemental (Émond et al. 2007). Cette étude et d'autres (Dalton, 2006) ont démontré que plusieurs de ces groupes ont de la difficulté à sécuriser leur financement sur une base annuelle et régulière ce qui fait que certains doivent réduire, voire arrêter leurs activités pendant une certaine période de l'année. Cette difficulté est constatée par plusieurs organismes de bassin ailleurs au Canada (Rankin, 2007, Arsenault, 2007, Cervoni, NWSR, 2003) et même ailleurs dans le monde (Meridian, 2001). Partout le manque de financement de ces associations est vu comme un obstacle majeur à une prise en charge localement de la gestion de l'eau. Comme le souligne le rapport Bradshaw (2007), ce manque affecte «le maintien en poste du personnel (qui) est surtout influencé par l'incertitude de la continuité des projets existants » (Bradshaw, 2007, page 46).

Question de recherche et objectifs

La présente étude a été mise sur pied pour examiner des solutions au problème de ressources affligeant les associations de bassin versant au Nouveau-Brunswick tout en ayant potentiellement des retombées pour les autres provinces maritimes. Quoi que centré sur le cas du N.-B., la littérature et quelques chercheurs ou acteurs du milieu de la Nouvelle-Écosse, de l'I.P.E. et du Québec ont également été consulté pour permettre les comparaisons.

La recherche réalisée veut répondre à la question de recherche suivante :

Comment les politiques gouvernementales pourraient mieux supporter les initiatives et la durabilité des groupes communautaires, coopératifs et/ou d'économie sociale œuvrant dans les domaines du développement durable, de la gestion de l'eau au Nouveau-Brunswick mais aussi dans les provinces atlantiques.

Plus précisément, les **objectifs** sont les suivants :

1-évaluer les modes de financement de groupes communautaires, coopératifs et/ou d'économie sociale du sud-est du Nouveau-Brunswick. Les groupes cibles suivants nous serviront de laboratoire : le groupe de développement durable du Pays de Cocagne, le groupe de bassin versant de Cap Pelé, le groupe l'Association de la Petite et de la Grande rivière Tracadie, le Miramichi River Environmental Assessment Committee et la Coalition pour la viabilité du sud du Golfe;

2-faire l'examen des politiques (programmes, services, mécanismes de financement) provinciaux et fédéraux touchant le fonctionnement des groupes ciblés;

3-Consultation de la littérature scientifique au sujet du fonctionnement des associations de bassin versant ;

4-à la lumière de l'analyse effectuée, établir des recommandations au niveau des politiques qui pourraient favoriser la viabilité des groupes cibles.

Méthode :

Des entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec 6 associations de bassin ou de développement durable de la région du littoral acadien. Des entrevues ont également été réalisées auprès de certains fonctionnaires travaillant en lien avec les associations de bassin versant ou au niveau des bureaux régionaux. Ces dernières entrevues ont été réalisées afin de mieux comprendre les liens entre le Ministère de l'Environnement du NB et les ABV. Toutes les entrevues, d'une durée de 30-60 minutes ont été transcrites et une analyse thématique a été réalisée (Paillé 1996). Auparavant, une revue de la littérature sur le sujet dans les provinces maritimes, ailleurs au Canada et quelque peu aux États-Unis a été réalisée. Par la suite, un exercice de validation des données a été réalisé avec la présence de tous les groupes lors d'une rencontre le 12 janvier 2009.

Résultats :

Les politiques et le financement des ABV au Nouveau-Brunswick :

Le FFE :

Le travail de Émond et. al. (2007) avait déjà permis d'identifier la forte dépendance des ABV au financement provenant du Fonds en Fiducie pour l'Environnement du N.-B. En fait, environ 80% du financement des groupes provient de ce fonds pour la réalisation de leurs projets. Ce Fonds n'offre toutefois pas de stabilité aux ABV puisque le financement n'est pas assuré d'une année à l'autre. De plus, les groupes sont en compétition entre eux et avec d'autres groupes communautaires, universitaires ou autres pour les Fonds disponibles. Ajoutons qu'en 2008, le MENB a coupé de 30% le montant disponible à travers ce Fonds. Selon les entrevues, les Fonds sont accordés selon la pertinence perçue des projets soumis. L'évaluation des demandes se fait par l'entremise de fonctionnaires du MENB.

Déjà dans la décennie 1990 avant la mise en place des ABV, le FFE servait à financer le travail des groupes de Développement Durable Nouveau-Brunswick, un programme du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA) provincial de l'époque. Comme les fonds étaient déversés

directement au MPA pour le programme, une certaine continuité était assurée, mais ce programme pris fin en 1999. C'est vers cette époque que sont nés les différentes ABV de la province notamment pour répondre aux besoins du programme de classification de l'eau du Ministère de l'Environnement grâce à un financement pour ces groupes travers le FFE pour une période de deux ans. Selon les répondants, le programme est présentement dormant en ce sens que les ABV ne reçoivent pas de financement ou de directives par rapport à ce qui est attendu d'eux en lien avec les inventaires effectués et les plans d'action locaux. Les ABV comme les autres organismes de la province peuvent continuer à faire appel au FFE pour des projets spécifiques.

Il est donc clair que ce fond a été et continu d'être essentiel pour les différents ABV mais les répondants et la littérature suggèrent différentes lacunes à une telle approche. D'abord, le FFE est un programme de financement de projets spécifiques et, selon les fonctionnaires consultés, ceci sur une période maximale de 2 ans. Plusieurs ont identifié le besoin d'un financement sur une période plus longue, tel que l'engagement de 5 ans des groupes PALA.

Depuis leur accès à ces Fonds, la plupart des ABV ont constaté une diminution de la part de leurs activités qui y sont financées, les rendant ainsi davantage vulnérables. Ils doivent donc repenser le financement de leurs associations et le succès à trouver d'autres sources de financement varie d'une association à l'autre.

En ce sens, plusieurs ont également reconnu le mérite de l'initiative québécoise où les ABV ont été formellement intégrés dans la Politique de l'eau provinciale. En effet, les ABV sont reconnus comme des acteurs clés pour la mise en place de plans de l'eau à l'échelle locale et du financement annuel stable leur est fourni pour qu'ils puissent répondre à ce mandat. Certains répondants ont soulevé les craintes au sujet d'un mandat spécifique de l'état qui risquerait de laisser moins de place aux initiatives et à la vision locale, mais la plupart croient qu'un équilibre entre cette approche québécoise et celle en place au N.-B. est possible.

Une deuxième lacune, résulte du fait que les projets soumis par les associations ont des chances de succès dans la mesure qu'ils sont en lien avec les programmes du MENB ce qui encore une fois, peut être limitant pour des initiatives jugées localement prioritaires, mais pas nécessairement prioritaires au niveau de la province.

Le Fonds Action Climat

Un autre fond, le Fonds Action Climat a été créé en 2007 et vise exclusivement le financement des projets en lien avec la réduction des GES. Certains ABV y ont reçu des argents et d'autres planifient faire demande éventuellement. Mais il s'agit de fonds pour des actions spécifiques visant à la réduction des GES et les projets soumis sont évalués selon le coût associés à la quantité de gaz réduits, ce qui fait dire aux ABV que les projets de plus petite envergure ou qui mettent l'accent sur l'éducation et la sensibilisation sont désavantagés. Certains fonctionnaires reconnaissent aussi cette lacune. Cependant, selon les fonctionnaires consultés, les projets éducatifs et de sensibilisation au GES pourraient être alloués pour un financement sous le FFE à l'avenir.

Le programme de classification des cours d'eau du N.-B. :

Le programme provincial de classification des cours d'eau est le programme provincial qui a reconnu l'existence et le besoin de travailler de pair avec les associations de bassin versant. En fait, plusieurs associations sont nées de la création de ce programme et du besoin d'avoir des acteurs locaux qui effectueraient l'évaluation de la qualité des eaux des cours d'eau. Les ABV ont été financées pour effectuer le travail de ce programme à travers le FFE.

Pour le Ministère de l'Environnement, les groupes devaient fournir « un centre de convergence pour la participation communautaire, la collecte de nouveaux renseignements et la réalisation d'une vision publique relative à l'établissement des buts » (Gouvernement du NB, 2002). Actuellement, après que la majorité des ABV a réalisé l'évaluation de la qualité et remis ces données au Ministère, ces premiers sont toujours en attente à savoir comment va se dérouler la suite du programme. Ils ne reçoivent donc plus de financement étant donné qu'il n'y a pas de plan pour la mise en oeuvre de stratégies pour la protection ou l'amélioration de la qualité de l'eau de leurs bassins respectifs. Nous avons tenté d'en apprendre davantage sur les étapes à venir auprès du Ministère, mais sans succès.

Le programme de restauration des fosses septiques est un autre programme découlant du Ministère de l'Environnement qui a fait appel à la collaboration des ABV. En effet, celles-ci ont eu comme tâche d'administrer localement le programme qui avait pour objectif d'offrir à la population moins bien nantie, les moyens de voir à la restauration de leurs fosses septiques. Une évaluation du programme (Chouinard et al. 2007) montre que les retombées socio-économiques ont été importantes pour les communautés. Le programme en vigueur depuis les années 1990 s'est terminé en 2007. LES ABV en ont été les gestionnaires pendant les 5 dernières années du programme ou un peu plus, selon les groupes.

Le secrétariat des organismes communautaires sans but lucratifs du N.-B. a été créé récemment pour servir d'interface entre le secteur communautaire, dont les groupes environnementaux tels que les ABV et le gouvernement. Selon son mandat, il devrait voir à la mise en place de politiques favorisant le secteur, fournir un accès aux ressources et un soutien aux OSBL et encourager les partenariats entre le gouvernement et le secteur (NB, 2008). Le rapport sur le secteur communautaire intitulé « Un plan d'action : Établir les fondements de l'autosuffisance » réalisé en 2007 (Bradshaw, 2007) dressait le portrait du secteur et émettait des recommandations. Il reconnaissait de façon explicite, entre autres, le besoin d'un financement stable au secteur, le besoin pour le gouvernement de mieux le reconnaître et de renforcer les partenariats. La création du Secrétariat est un produit de ce rapport. Il reste à voir comment le Secrétariat pourra effectivement mettre en oeuvre des actions qui vont aller dans ce sens.

Autres programmes au fédéral :

Les recherches antérieures ont démontré que de 10-20% du financement des ABV étudiées provient des argents du gouvernement fédéral (Émond et al. 2007). Ces fonds sont surtout dévolus par Environnement Canada.

Un des groupes à l'étude, le MREAC, fait parti de l'initiative PALA créé en 1991 pour aider à la saine gestion de 16 bassins hydrographiques et milieux côtiers. Ces groupes bénéficient d'une aide financière attribuée sur des périodes de 5 ans, ce qui a fourni une base solide pour permettre à ces organismes de se mettre sur pied et d'assurer leur avenir. Les ententes PALA sont

cependant menacées selon les intervenants rencontrés et il existe passablement de doutes que l'entente sera renouvelée après l'entente actuelle se terminant en 2010.

Éco-action :

Le programme Éco-action existe depuis 1995 est un autre mécanisme de financement utilisé par les ABV, mais dans une moindre mesure. « Le programme de financement communautaire Éco-action finance des projets qui traitent d'une des priorités d'Environnement Canada, soit l'air pur et les changements climatiques, la qualité de l'eau et le milieu naturel. Présentement, une priorité de financement pourrait être donnée aux projets admissibles portant sur l'air pur et les changements climatiques ». Les ABV affirment que les complexités reliées aux exigences du programme sont un frein majeur à son utilisation. Un groupe a même remis à Éco-action une somme d'argent accordé dans le cadre d'un programme à cause des trop grandes exigences demandées par le bailleur.

Enfin, mentionnons qu'il existe d'autres programmes de financement tels que les fondations privées ou autres programmes gouvernementaux que ceux mentionnés, mais il s'agit de financement moins important pour les ABV.

Diversification des opportunités de financement

Au moins deux des groupes rencontrés ont dit qu'un virage important avait été entrepris par leur organisation pour diversifier les opportunités au niveau du financement. Certains ont créé un membership avec frais annuel, et travaillent à renforcer leur rôle comme sous-contractant pour les municipalités et utilise une approche de financement appliquée aux cours d'eau du bassin semblable à l'adoption de tronçons de route. D'autres se sont tournés vers des projets plus diversifiés, différents des projets environnementaux habituels pour inclure un volet davantage social et ainsi faire appel à de nouveaux organismes subventionnaires. Des projets reliant santé et environnement par exemple pourraient également être envisagés.

Nos résultats ont permis de relever le fait que les ABV qui bénéficient d'un partenariat plus large impliquant différents Ministères et différents paliers de gouvernement semblent bénéficier d'opportunités de financement plus nombreuses et variées.

La reconnaissance des associations au sein du MENB:

La question de départ de notre recherche a été axée sur le financement des ABV. Cependant, à la lumière des lectures et entrevues réalisées dans le cadre de cette étude, on constate que le financement peut difficilement être examiné de manière isolée sans examiner le fonctionnement général des ABV et notamment de quelle manière le partenariat de bassin est inclusif ou non des représentants de l'état. Cet apport résulte de l'hypothèse suivante : les associations de bassin versant sont d'autant plus fortes et donc mieux appuyées financièrement que celles-ci ont su créer des partenariats diversifiés et inclusifs des intérêts locaux et régionaux, mais aussi des intérêts des responsables des programmes et politiques au niveau provincial. Les travaux antérieurs de Rankin(2008) en Nouvelle-Écosse et en Ontario, ceux de Cervoni (2006) vont dans le sens de cette hypothèse. Également, comme l'approche de GIBV implique une décentralisation vers le local, il est difficile de voir cela mis en œuvre sans un accord implicite de l'état. Autrement, l'alternative est de voir les ABV se démener localement pour influencer les décisions mais qui leur échappent ultimement au niveau provincial. Or, il n'existe pas au

Nouveau-Brunswick, à notre connaissance, de politique ou d'entente formelle qui oriente le travail des représentants des Ministères dans les régions en lien avec les ABV ou encore qui permettrait une certaine décentralisation permettant d'inclure les ABV dans la prise de décision locale. Cependant, à l'intérieur du Ministère de l'Environnement, certaines dispositions sont en place pour inclure les ABV. Le lien le plus développé et le mieux utilisé semble être celui du poste de l'agente d'extension et de partenariat (AEP) de la Division de la Planification stratégique du MENB. Elle a comme rôle de prendre le pouls des besoins des ABV, de faire les liens avec les fonctionnaires responsables de fonctions en lien avec leurs besoins et de faire de la formation au besoin. Le lien entre cette fonctionnaire et les ABV ressort dans toutes les entrevues. La collaboration et la participation de ces fonctionnaires aux partenariats des ABV sont favorisées par les agents de la planification de l'eau de chaque région qui dépendent du Directeur régional. Ces agents ont comme parti de mandat de faire le lien entre les ABV pour les questions relevant du programme de la classification de l'eau. Cependant, les réponses des répondants révèlent que le lien avec l'agent de l'eau est moins développé qu'avec l'AEP, certains ne connaissent pas son nom, agente en poste depuis pourtant un an et demi. Il est vrai cependant, que le programme de la classification de l'eau est en suspens et aucun financement n'est offert actuellement pour y contribuer. Finalement, étant donné la dépendance au FFE pour le financement de leurs activités, on constate un lien de communication bien développé entre les ABV et les fonctionnaires administrant le programme du FFE à Fredericton. Ce lien semble davantage développé que celui avec l'agent de la planification de l'eau. Il se traduit surtout par des communications courantes avec le responsable du programme quand à la rédaction et à la soumission des demandes de financement. Cet état soulève la question à savoir si les ABV ne deviennent pas ainsi des simples exécutants ?

Soulignons aussi que le mandat spécifique de chaque association de bassin a été défini à l'interne par le conseil d'administration. Bien qu'une partie de leur mandat soit rattaché au programme de classification de l'eau et à la gestion de l'eau en général, le mandat de la plupart des groupes est plus large et touche le développement durable et la sensibilisation du public. À notre connaissance, il n'y a pas eu de mandat dicté par la province bien que des tâches spécifiques aient été exigées dans le cadre des programmes spécifiques exécutés par les associations. Comme nous le verrons plus loin, d'autres provinces comme le Québec ont été plus directifs quand au mandat des ABV mais y ont également attribué des budgets sur une base continue. Soulignons que les ABV consultés ici tiennent à tout prix à la diversité que permet leur mandat actuel et voient d'un œil craintif une quelconque ingérence de la province à ce niveau.

La figure 1 ci-dessous résume les liens entre les ABV et le MENB. Selon les répondants, ceux-ci réfèrent davantage directement à Fredericton qu'à leurs bureaux régionaux, malgré que ceci varie selon les régions. Les entrevues ont montré que les ABV perçoivent que les DG et le personnel de ces bureaux sont davantage pris par l'administration de permis et règlements et ont moins de temps pour l'inclusion des ABV dans leur travail. D'autres chercheurs ont soulevé cette lacune (Rankin, 2008). Pourtant, au moins un Directeur régional du MENB rencontré souligne les avantages à ce que les 2 entités travaillent de plus près de manière à optimiser les opportunités de collaboration et de financement.

On voit que le MENB a dévolu certaines tâches reliées à certains programmes (classification des eaux, programmes de restauration des fosses septiques) vers le local à travers les ABV. Cependant, il apparaît que les ABV ont peu à dire sur l'orientation des programmes même s'ils sont bien placés pour soulever les enjeux locaux. C'est ainsi que les ABV mobilisent peu les services gouvernementaux par rapports aux enjeux découlant de leur monitoring, sauf les enjeux

urgent qui nécessitent intervention immédiate et encore. Rankin (2008) faisait la même constatation en Nouvelle-Écosse, comme quoi la situation ailleurs est semblable.

Également, la nature temporaire des programmes pose problème pour la viabilité des ABV. Soulignons que les nombreuses discussions dans le cadre de la recherche nous ont permis de prendre connaissance de discussion au niveau du MENB de la création d'une stratégie provinciale de l'eau. Il reste à voir si elle verra le jour et dans quelle mesure elle tentera d'intégrer de manière plus formelle la participation des ABV. À notre connaissance, il n'existe pas de politique qui spécifie l'engagement du gouvernement envers l'approche de gestion par bassin avec l'implication des ABV bien que la recherche soit assez unanime sur le besoin d'une telle approche pour une gestion efficace et intégrée de l'eau et des autres ressources du territoire.

Les liens avec d'autres Ministères touchés par les activités des ABV sont moins développés, mais les ABV font appel à leurs services ou conseils au besoin selon les projets en cours. Le Ministère des Ressources Naturelles du N.-B. par exemple, avec la Politique de protection des Milieux Humides ou encore le Ministère de la Santé et des Services Sociaux sont touchés par des programmes comme celui de la restauration des fosses septiques. Cependant, à notre connaissance, il n'existe pas d'agent de liaison formelle avec ces Ministères et ce rôle est plutôt pris en charge, selon les demandes, par l'AEP qui met en lien les ABV et les fonctionnaires appropriés. Certains coordonnateurs de bassin ont développé des liens plus étroits avec certains fonctionnaires et leur font appel directement lorsque des projets en cours sont susceptibles de toucher les mandats de ces derniers.

Le groupe PALA inclus dans la présente recherche révèle une structure très différente au niveau des liens avec les différents Ministères. Des représentants des trois paliers de gouvernement siègent au CA du groupe. Les Ministères provinciaux de l'Environnement, des Ressources Naturelles, et de la Santé sont présents en plus d'un ingénieur régional et de l'agent de la planification de l'eau du MENB. Les Ministères fédéraux d'Environnement Canada et des Pêches et Océans ont aussi un représentant au CA.

Le lien avec le gouvernement municipal semble également varier d'un groupe à l'autre. Pour certains, le partenariat est plus développé la municipalité étant un partenaire solide fournissant des ressources nécessaires comme les bureaux de travail. D'autres ont un lien

un peu plus éloigné ou d'autres encore sont situés en territoire non-incorporé en municipalité donc ne peuvent pas bénéficier d'un tel partenariat.

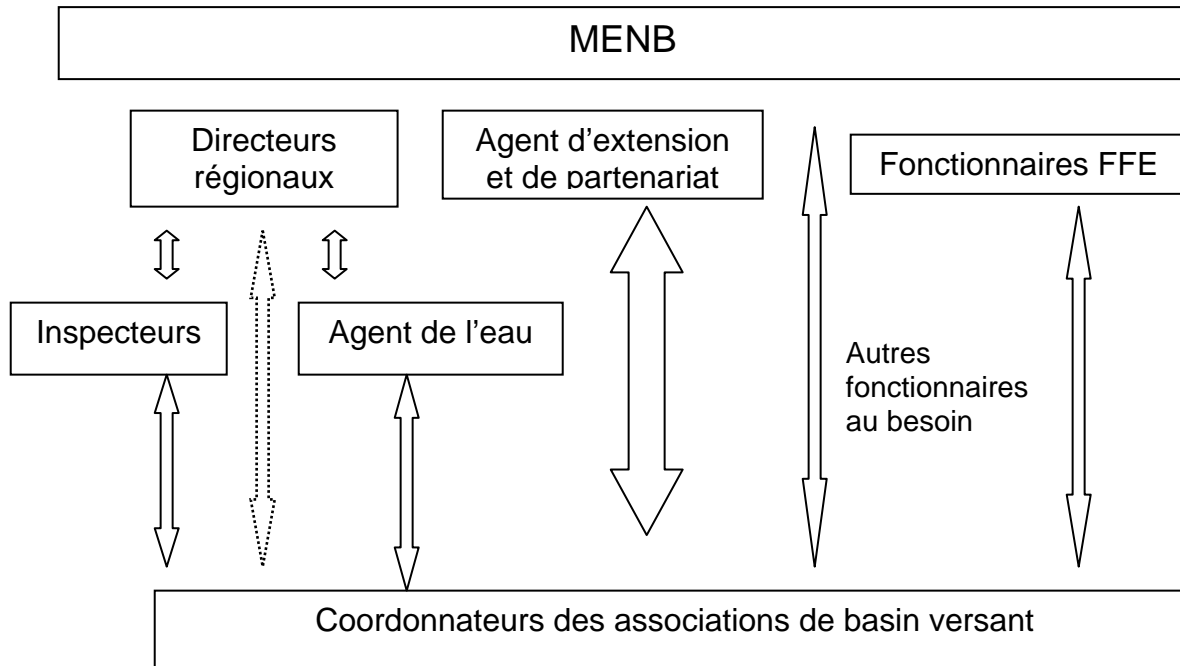


Figure 1 : Résumé des liens entre le Ministère de l'Environnement et les Associations de bassin.

Les liens avec les industries importantes de la région sont aussi variables d'un groupe à l'autre. Le groupe PALA semble avoir les liens les plus privilégiés et il en retire certaines retombées économiques même si la part de l'industrie à leur financement est de seulement 5%. Au moins un autre ABV sur le territoire semble avoir développé des liens semblables. Pour d'autres ABV, les individus et petits commerces offrent ce genre de support, mais il reste que les préoccupations de l'industrie risquent d'être moins bien représentées.

Groupes de bassin versant ailleurs en Atlantique ou au pays :

Le cas de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard :

Il n'y a pas non plus en N.-É. ou à l'I.P.-E. de politique formelle qui reconnaît ou vise l'inclusion des ABV. Cependant, en N.-É., une consultation sur la gestion de l'eau a été lancée en 2008 et il reste à voir si la Stratégie qui devrait en résulter en 2009 apportera des changements sur le rôle des ABV. Cette inclusion serait d'autant souhaitée que certaines recherches menées en Nouvelle-Écosse montrent qu'il y a un manque de gestion intégrée de la ressources eau et cela se traduit par des impacts négatifs aux niveaux social, économique et écologique (Timmer et al., 2007 dans Cervoni et al., 2007).

En 2007, le Ministère de l'Environnement, Energy and Forestry de l'IPE lançait une consultation publique au sujet de la gestion par bassin versant à l'IPE. Ils ont aussi publié un guide pour orienter les ABV dans la province. Suite à cette consultation, des ressources additionnelles ont été allouées pour la mise en œuvre de certaines des recommandations émanant du rapport (*Environmental Advisory Council, 2007*) dont la décision d'allouer un demi-million additionnel en fonds pour les ABV. Cependant, il s'agit de fonds alloués par projets sur une base annuelle, ce qui cause les mêmes lacunes que celles soulevées plus haut au N.B.

Le cas du Québec :

En 2002, le Gouvernement du Québec adoptait sa Politique de l'eau. Dans le cadre de celle-ci, le Gouvernement du Québec opta pour revoir de fond en comble la gouvernance de l'eau. Cette révision inclut la mise en place de cinq axes principaux dont l'approche par bassin-versant comme approche de gestion de l'eau davantage écosystémique et concertée. C'est qu'on a reconnu les limites des formes antérieures de gouvernance et le besoin d'inclure tous les acteurs dans le processus. La gestion par bassin comprend en effet une plus grande implication des usagers à l'échelle locale et une meilleure formation de ceux-ci de manière à encourager leur pleine participation. Le rôle de l'état consiste alors davantage en l'accompagnement et l'encadrement de ces groupes. Le tout dans l'espoir de voir à une réduction des conflits d'usage et de voir naître des solutions plus efficaces et plus durables.

Dorénavant, avec la politique québécoise, on reconnaît les groupes de bassin-versant comme les joueurs clés au niveau local et régional. Ainsi, la politique reconnaît 33 bassins versants prioritaires et l'État s'est déjà engagé à outiller 23 groupes de bassin avec des moyens financiers (65 000/an depuis 2002) et techniques (par exemple la mise sur pied du Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE) pour voir à la mise en place leurs plans directeurs de l'eau. Ces derniers sont regroupés sous le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ). Les GBV doivent être formés de personnes représentatives des acteurs locaux, dont les municipalités et les MRC et des représentants du gouvernement sans droit de vote y siègent également. Le Ministère d'État à l'Environnement et à l'Eau, qui chapeaute le tout doit agir en concertation avec les autres ministères.

De toute évidence, l'intégration des groupes de bassin versant comme organismes de mise en œuvre de la Politique au niveau local constitue un virage important pour ces derniers. Quoique maintenant pourvus d'une base de financement stable, ces organismes ont maintenant un mandat découlant de la Politique du Ministère. Ils doivent voir à la réalisation de Plans de gestion de l'eau intégrés avec les plans d'aménagement des MRC.

Le cas du Québec est intéressant en ce sens que par l'intégration du travail au sein des équipes de bassin versant et l'encadrement dans une politique de l'eau, un véritable lien entre acteurs locaux et preneurs de décision ne peut qu'être créé. Il ne s'agit pas d'institutionnaliser purement et simplement la gestion par bassin, ce qui peut au contraire limiter l'implication des acteurs locaux, (Affeltranger et Lasserre, 2003) mais plutôt d'assurer une passerelle permanente et efficace entre les deux niveaux d'action.

Cependant, cette intégration ne va pas sans questionnements. Certains se demandent par exemple quel degré d'autonomie est accordé au GBV (Brun et Lasserre 2006) dans ce nouveau contexte. Également, dans la foulée d'un désengagement de l'État mené par le gouvernement en place, on peut se demander dans quelle mesure l'appui financier au GBV sera affecté. Ces auteurs renchérisent en affirmant que sans un appui financier garanti à la politique de l'eau, elle « ne peut être ni planifiée ni coordonnée » (p.6). C'est que la Politique de l'eau a impliqué la création d'un fonds national de l'eau (FNE), mais ce dernier n'est pas renfloué par les redevances provenant des utilisateurs et pollueurs comme cela avait été prévu au départ. Ces fonds, si ils étaient renouvelés donneraient au OBV une plus grande autonomie par rapport à l'état (Brun et Lasserre 2004). Enfin, ces mêmes auteurs soulignent le niveau de compétences des GBV par rapport à la gestion de l'eau et les moyens financiers dont ils disposent.

Au Québec comme ailleurs, on signale les problèmes financiers, de participation et de représentativité comme principales limites au fonctionnement des ABV. Également, même si une décentralisation vers les régions est prévue dans la Politique de l'eau, celle-ci reste difficile dans les faits entre autres parce que « l'absence d'outils de coordination et de planification au niveau du bassin versant n'a, jusqu'alors, pas permis aux organismes de bassin de jouer pleinement leur rôle de « porteur de projet » (Brun et Lasserre 2006, p.2).

D'autres pays sont allés dans le sens d'une décentralisation vers le local ou le régional. Aux États-Unis par exemple « le gouvernement fédéral a opté pour des moyens d'intervention basés sur un soutien financier et technique accordé à des structures locales plutôt que sur des outils légaux ou des structures administratives gouvernementales. Sans exclure le recours aux outils légaux et organisationnels, les Américains ont choisi une approche qui repose sur la mobilisation des ressources et des acteurs existants, dans le respect de leurs mandats, autour d'un principe central : la coordination à l'échelle du bassin versant. » (Gouvernement du Québec, 2002).

Autre initiative du Québec : les **CRE, Conseils régionaux de l'environnement** :

De par leur mandat, les Conseils Régionaux de l'environnement du Québec ressemblent davantage au travail de différentes associations de bassin versant du Nouveau-Brunswick en ce sens que chacun doit « regrouper et représenter des organismes ou groupes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres ». Leurs secteurs d'activités touchés sont larges et comprennent les ressources naturelles, l'énergie, la gestion des déchets, le transport, la conservation de la faune entre autres (RNCREQ, 2008).

Ces groupes se sont donnés comme mandat de représenter les différents intervenants régionaux en lien avec un développement plus durable de la région et d'agir comme lieu de concertation. Les CRE sont au nombre de 16 dans la province du Québec et sont chapeautés par le Regroupement National des Conseils Régionaux du Québec (RNCREQ). Il est formé d'un conseil d'administration comptant un représentant de chacun des CRE régionaux.

Les CRE sont nés du Rapport Brundtland sont reconnus par le Ministère québécois du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs qui, par son *Programme de soutien à la mission des conseils régionaux de l'environnement*, assure un financement annuel de 85 000 dollars à chaque CRE pour mener leurs différentes activités et de 165 000\$ comme support au niveau du réseau national. À noter que le mandat et l'éligibilité des groupes à devenir CRE tel défini par le Ministère est large et peu restrictif autre que la nécessité de transparence dans les activités et la budgétisation et la production de rapports annuels.

La formule des CRE est unique à notre connaissance et est celle qui semble offrir le plus de support aux initiatives de développement durable des régions.

Ailleurs au Pays : Le Grand River Conservation authority (Ontario) :

Le *Grand River Conservation Authority* constitue un modèle passablement différent de gestion des ressources et de l'eau qui fonctionne depuis 1948 dans le sud-ouest de l'Ontario. Ce regroupement corporatif des municipalités avoisinant le bassin de la rivière Grand, découle de la

Loi sur les Autorités de Conservation de 1941 qui a vu la création de 36 organismes de la sorte dans cette province. Le regroupement des 38 municipalités du bassin a permis l'acquisition de vastes étendues de milieux humides et parcs naturels permettant ainsi une conservation en vue de la gestion plus saine de l'eau. Fait intéressant, ces regroupements ont vu le jour suite à des incidents graves d'inondations résultant de la mauvaise gestion du territoire. Il s'agit du seul organisme à s'être mérité le *Thiess River Prize*, prix prestigieux qui souligne la gestion exemplaire d'un cours d'eau. À l'encontre de la situation de nos ABV ici, 44 % du financement du GRCA est auto-générée par leurs différentes activités, notamment au niveau de la gestion de parcs naturels. Près de 23% proviennent des gouvernements provincial et fédéral et 33% des municipalités impliquées.

Difficultés liées à l'approche de gestion par bassin :

La revue de littérature a permis de faire ressortir certaines critiques à l'approche de gestion par bassin. L'intérêt pour les ABV résulte entre autres de bonnes pratiques de monitoring des paramètres du milieu, c'est-à-dire de leurs habiletés à présenter et délivrer informations jugées utiles par les intervenants gouvernementaux. Cependant, la moitié des groupes étudiés par Rankin (2008) en N.-É se sont révélés peu efficaces dans ce travail surtout par leurs inhabiletés à identifier les manques de connaissances au niveau écologique et à identifier les décideurs que leurs résultats de monitoring devraient intéresser. C'est dans ce sens que Wieler (2007) parle d'un va et vient nécessaire entre le travail des groupes et les preneurs de décisions pour une livraison efficace des informations résultant du travail des ABV. Le mouvement de l'aller est constitué par les activités de monitoring qui sont acheminés vers les preneurs de décision et le mouvement de retour provient de l'ouverture des preneurs de décisions à ces informations nouvelles, qu'ils n'ont souvent pas le temps ou les ressources de recueillir eux-mêmes.

Une partie de la frustration des GBV provient du fait qu'ils ne sentent pas de politiques adéquates résultant des informations qu'ils recueillent (Rankin, 2008). Il est indéniable que les frustrations ressenties par les GBV face à l'ouverture des preneurs de décisions et leurs difficultés à obtenir du financement sont liées. Dans la mesure où les informations fournies par les groupes locaux sont vues comme pertinentes et nécessaires à la gestion, il fait peu de doutes que les preneurs de décisions seraient plus enclins à les reconnaître et donc leur fournir de l'appui.

Du côté des preneurs de décisions, les travaux de Rankin (2008) soulignent que bien que ceux-ci agissent comme conseillers à la cueillette d'information, comme fournisseurs d'expertise et de support, ils sont surtout pris par la mise en œuvre de leur mandat. Ils sont peu enclins à incorporer les résultats des GBV dans leurs programmes. De plus, ils sont plus enclins à réagir à des problèmes aigus que chroniques qui requièrent un effort à plus long terme.

De leur côté les groupes de BV ne savent pas nécessairement ce qui est requis de la part des preneurs de décision en tant qu'information. Par exemple sur les groupes étudiés en N.-É., la moitié de ceux-ci n'ont pas identifié les lacunes de connaissances et les preneurs de décision à qui l'information allait être adressée (Rankin, 2008).

Recommandations :

Suite à l'examen de la littérature et l'analyse des entrevues réalisées, des recommandations ont été élaborées. Quoique quelques-unes touchent directement la question de financement, les autres touchent à des éléments de fonctionnement au sein des ABV qui devraient permettre d'augmenter leur efficacité et leur crédibilité et donc indirectement leur reconnaissance par les organismes subventionnaires.

1-Financement :

Au Nouveau-Brunswick, la majorité (70-80%) du financement des ABV provient du Fonds en Fiducie pour l'environnement (Émond et al, 2007). Les ABV du N.-B. dépendent également de contribution fédérales et privées, mais dans une moins grande mesure et dans tous les cas, il s'agit de financement sur une base surtout annuelle et non récurrente (à l'exception des groupes PALA).

Il est primordial que les ABV aient un meilleur accès à du financement plus sécuritaire et ceci est reconnu à l'échelle provinciale (Rankin, 2008 ; Arsenault, 2007 ; Émond et al, 2007), national (NWSR, 2003) et ailleurs dans le monde (Meridian, 2001).

Plusieurs propositions ont été faites en ce sens par différents auteurs. Certains par exemple privilégient la création d'un Fonds en Fiducie à l'usage exclusif de ces groupes (Meridian, 2001) et qui comprend des dons du privé et de l'État. D'autres groupes bien établis et jouissant de financement solide, comme le Grand River Conservation Authority, sont en mesure d'offrir eux-mêmes du financement pour différents projets.

Au N.-B., les ABV disposent du FFENB mais celui-ci ne leur est pas réservé et même que ces fonds ont été retranchés de 30% en 2008. Les entrevues réalisées démontrent clairement que ce mécanisme est insuffisant puisque non récurrent et ne considère pas nécessairement la vision à moyen ou long terme de chaque ABV.

À l'opposé, au Québec, les ABV ont un financement annuel garanti par l'état mais dans le cadre de tâches très précises. Malgré cela, un meilleur financement demeure un élément clé pour améliorer leur efficacité (Luyet et al, 2005 dans Arsenault 2007). Les groupes PALA et la Coalition pour la Viabilité du Sud du Golfe du St-Laurent représentent aussi une approche semblable où l'état investit sur une base régulière des fonds et des ressources humaines pour rendre l'association locale solide et efficace. Il y a cependant des craintes que ces ententes pluriannuelles ne seront reconnues après la période en cours en l'occurrence 2010.

Questionnées au sujet de l'implantation d'une telle approche au financement, la plupart des fonctionnaires consultés sont d'accord en principe qu'un mandat précis et clair pour les ABV lié à un financement continu est une approche à privilégier. Cependant, du côté des ABV, les craintes sont surtout de voir leur rôle réduit à celui de simple exécutant de tâches définies par l'état ce qui voudrait dire une réduction, voire une perte de leur autonomie.

Certains considèrent qu'un système hybride entre les deux existants (Québec et PALA d'un côté et ABV du N.-B. de l'autre) serait de rendre disponible pour chaque ABV des fonds sur une base pluriannuelle mais attachés à certaines des tâches réalisées par les ABV. D'ailleurs, il est reconnu que la plupart des données et informations recueillies par les ABV servent surtout à l'État et au secteur Académique. Ce financement devrait inclure le temps que les associations consacrent à commenter ou évaluer de nouveaux programmes, politiques ou autres lorsque sollicités par les gouvernements (Meridian, 2001). Ainsi les ABV pourraient se consacrer à des

tâches autres que celles pour lesquelles elles sont financées par l'État dans la mesure où elles ont du succès auprès des autres bailleurs de fonds. Les ABV du N.-B. étudiées sont dotés de conseil d'administration avec une représentation locale diversifiée. Ces groupes ont une autonomie de l'État et il n'est pas clair que ceux-ci soient prêts à céder cette autonomie.

Un nouveau mécanisme de financement, résultant d'un **partenariat renforcé**, pourrait accorder autant d'importance aux activités de prévention et de préservation qu'à celles de restauration, ce qui n'est pas nécessairement le cas actuellement. Soulignons, que de l'avis des auteurs, une telle approche au financement passe nécessairement par le besoin du corps subventionnaire, l'État dans ce cas-ci, de reconnaître les retombées plus large du travail effectué par les ABV. Par exemple, bien que le financement proposé ici serait attribué pour des tâches spécifiques, il devrait reconnaître les retombées sociales et environnementales plus larges de ces associations dans leurs communautés respectives.

De leur côté, il n'est pas clair que les ABV mettent en lumière efficacement leurs contributions à la communauté et de la sensibilisation est à faire à ce niveau. Le bénévolat engendré, et les retombées, une fois chiffrées pourraient servir de moyen additionnel de promotion de la nécessité pour l'État d'appuyer leurs activités.

2-La reconnaissance politique des associations de bassin versant :

D'après les recherches, il n'existe **pas** au N.-B., ou au Canada Atlantique, de **politiques** claires et précises qui reconnaissent et appuient les ABV pas plus que les autres ONGE oeuvrant dans différents secteurs d'activité. Il s'agit d'une faiblesse majeure pour ces associations. Pourtant, il est 'prouvé' que les ONGE remplissent les critères des entreprises sociales tout comme les coopératives, (Émond et. al. 2007 et Gardner Pinfold 2002, 2008) et ces entreprises sociales apportent de nombreuses retombées sociales, environnementales et économiques- aux communautés. Les chiffres des rapports PALA démontrent l'ampleur de l'apport financier.

Un groupe de bassin versant donne le bilan suivant de certaines contributions en 7 ans : plus de 1 million\$ (cash) a été reçu en projets et dépensé dans la région, par exemple : **581,782\$** ont été investis pour infrastructures systèmes septiques dont **128,582\$** par les propriétaires; une contribution nature de la part de plus de 25 partenaires; répercussions et retombées économiques difficiles à estimer mais très réelles dans une région rurale non constituée; plus de 55 employés dont 26 étudiants et 12 contrats de travail ont été donnés; plus de 40 stagiaires ont été encadrés; **10,000 heures** de bénévolat ont été comptabilisées en 2006-2007.

L'exemple de la gestion du programme de réparation des fosses septiques par les ABV du N.-B. est un bel exemple de l'efficacité du local. Non seulement le programme fut-il administré avec efficacité et de manière innovatrice (Chouinard et al. 2008), des propositions sur le besoin de nouvelles politiques plus inclusives de nouvelles technologies vertes ont été proposées par les ABV.

De telles entreprises sont quelque peu reconnues mais pas suffisamment. Leur existence aide à combler des besoins essentiels communautaires, mais leur survie est précaire ('instabilité' financière et manque de reconnaissance) et dépendante de la bonne volonté. Il est important qu'un secteur aussi important de notre société soit reconnu et que des mécanismes soient en place afin d'assurer une survie et un roulement quotidien des entreprises que sont les ONGE.

D'un autre côté, il est urgent de développer une conscience parmi les groupes mêmes au sujet de l'impact, de l'importance et de l'apport total (économiques, écologiques et sociaux) que créent l'existence et la présence des ONGE dans la société. Cette conscience devrait permettre aux ONGE de mieux se faire valoir auprès des instances subventionnaires et de quantifier la valeur de leurs retombées lorsque vient le temps de négocier leur participation à un contrat provincial ou autre. Le modèle du Centre de bénévolat de la Péninsule Acadienne est un exemple intéressant en ce sens (communication personnelle – Léopold Pinet).

Enfin, soulignons que le gouvernement du N.-B. a récemment formé un **Secrétariat pour le secteur à but non-lucratif**. C'est encore très jeune et tout reste à faire. C'est le moment opportun pour que les ONGE de la province s'organisent, se valorisent afin de faire connaître leur point de vue et leurs besoins (un comité de travail ONGE est en formation).

3- Renforcement du partenariat association de bassin versant-gouvernement :

Autant du côté de la littérature (Arsenault, 2007) que des entrevues réalisées, il semble que le **renforcement du partenariat** entre groupes communautaires et représentants des gouvernements ne peut que favoriser une meilleure reconnaissance de ces premiers et ainsi leur donner de meilleure chance de succès à accéder du financement. Un tel rapprochement inclurait une décentralisation vers le local de certaines activités comme la réalisation par le Ministère de l'environnement de la planification de gestion de l'eau. Cette recommandation propose un virage majeur dans la manière actuelle de financer certains projets des ABV vers une vision de planification et de support financier à moyen et long terme.

Les provinces de la Nouvelle-Écosse et du N.-B. ont déjà établi ou sont en voie d'établir leur stratégie pour la gestion de l'eau. Il reste à voir si cette stratégie provinciale de gestion de l'eau inclura une approche intégrée et donc décentralisée inclusive des associations locales comme les associations de bassin.

Tous les auteurs consultés s'entendent pour dire que les ABV constituent les acteurs privilégiés sur le terrain pour voir à la gestion intégrée de la ressource eau (Rankin, 2008 ; Cervoni, 2007) et pour un ancrage territorial au développement durable de manière générale. Certains auteurs comme Cervoni (2007) proposent carrément de décentraliser les services gouvernementaux pour augmenter les capacités locales et en même temps d'allouer les ressources au niveau local.

D'autres parlent d'un processus ou d'un cadre de fonctionnement qui pourrait mieux orienter la place des ABV dans le territoire et le lien avec les Municipalités, les commissions d'aménagement et autres organismes de prise de décision locale. Quoiqu'il en soit ce partenariat passe aussi par le développement de la crédibilité des ABV (Arsenault, 2007 ; Rankin, 2008), sans laquelle leur chance d'influencer les politiques est faible.

Enfin, certains auteurs proposent de désigner un représentant local de Ministères appropriés responsable de travailler avec les ABV (Meridian, 2001). Au Nouveau-Brunswick, le Ministère de l'Environnement a déjà un agent responsable des partenariats et extension avec les ABV et autres groupes communautaires. L'agent est chargé de faire le lien entre les agents régionaux de l'eau et autres fonctionnaires et les associations. Ils s'occupent également de formation suite à l'identification des besoins des groupes locaux.

Mentionnons que même si nous soulevons ici le besoin du renforcement du lien entre gouvernement et ABV, il en va de même au sujet de tous les partenariats établis par ces derniers puisque la recherche montre clairement que les groupes qui réussissent le mieux sont ceux qui ont formé des partenariats plus diversifiés et plus solides. Il est donc impératif pour les ABV de réexaminer les réseaux et partenaires qu'ils ont développés afin de voir aux renforcements possibles mais également aux nouveaux partenaires potentiels dans leurs régions ou au niveau provincial.

4- Il semble étonnant que les ABV du N.-B., de l'IPE et de la N.-É. n'aient pas adopté **d'association pour les représenter**. Les difficultés rencontrées par les ABV, le besoin de défendre leurs intérêts à l'échelle provinciale ou régionale, et les possibilités de partenariats et de coordination des efforts, il est d'avis des auteurs qu'un tel regroupement au N.-B. et dans les autres provinces serait profitable. De plus, de nombreuses tâches telles que la sensibilisation du public à l'importance de la conservation de l'eau et à l'approche et au travail des ABV, la coordination de certains programmes et l'identification des besoins en formation des praticiens pourraient être menés à l'échelle provinciale autant que locale, ce qu'un tel regroupement permettrait.

En 2005, un atelier de trois jours regroupant la majorité des ABV et organismes environnementaux communautaires du Nouveau-Brunswick a été organisé par le Centre de Recherche en Environnement et Développement Durable de l'Université du Nouveau-Brunswick pour examiner la question d'un regroupement provincial. Peu de progrès a cependant été accompli en ce sens.

Il y a eu également des discussions entre certains acteurs pour voir si un organisme tel que la CVSGSL (Coalition) pourrait jouer ce rôle. Bien que la majorité de ces groupes soient membres de la Coalition pour la Viabilité du sud du golfe du St-Laurent, cette dernière a comme objectif d'encourager les partenariats pour une plus grande viabilité de la région, il ne s'agit pas d'un collectif pour représenter les intérêts des ABV auprès des instances gouvernementales.

Au contraire, le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) est un organisme uniquement chargé de représenter les intérêts des ABV mais ceci dans le contexte qu'ils relèvent maintenant de l'État. Cet organisme est l'interlocuteur reconnu pour parler au nom des 40 ABV reconnus du Québec.

Le besoin de collaboration entre ABV a été reconnu un peu partout à travers le Canada (NWSR, 2003) comme moyen d'augmenter l'efficacité des programmes et de stimuler de nouvelles idées. Différentes formules devraient être examinées par les ABV et les représentants du gouvernement pour déterminer comment le regroupement devrait prendre forme.

5- Formation continue des coordonnateurs des ABV : Comme le souligne Arsenault (2007), la crédibilité des ABV passe par la reconnaissance de leur expertise en matière d'environnement et de plusieurs autres disciplines et de leur capacité à former des partenariats larges et solides. Il importe donc que la formation continue du personnel des ABV soit prise en charge. Comme le secteur évolue très rapidement, que de nouveaux enjeux se présentent constamment et qu'il demande une multidisciplinarité très grande, cette formation est importante et l'État y joue un certain rôle avec une ou quelques activités de formation par année, mais il devrait y jouer un plus grand rôle puisqu'en bout de ligne il en bénéficie. De plus, chez les cas examinés au N.-B., la

formation des coordonnateurs est assez hétérogène, certains possédant une maîtrise en études de l'environnement, d'autres des formations techniques ou autres.

6-Besoins de politiques à l'appui des ABV :

Le travail de gestion intégrée au niveau des bassins versants pourrait être intégré dans les politiques des différents Ministères, ce qui n'est pas encore le cas au Nouveau-Brunswick ou dans les autres provinces Atlantiques à notre connaissance. De telles politiques pourraient spécifier le rôle des ABV dans les différents programmes et attribuer des ressources en fonction des tâches ou mandat qui leur sont dévolues. Les politiques de gestion de l'eau en développement au N.-B. et en N.É. selon nos informations, pourraient être une occasion pour ces gouvernements d'inclure les acteurs locaux dans la gestion pour en faire une gestion intégrée. Alors que de telles requêtes ont été signalées au gouvernement, il reste à voir dans quelle mesure ces demandes seront écoutées.

7- Rôle et mandat : Les ABV impliqués dans l'étude n'ont pas tous définis clairement leur vision et mandats. Pourtant il s'agit d'une étape cruciale pour leur reconnaissance et leur crédibilité face aux preneurs de décisions locaux, régionaux et provinciaux. Selon Dalton (2006), la plupart des groupes n'examinent pas les questions d'ordre socio-économiques même si le développement durable est identifié dans leur mandat. Les discussions et entrevues réalisées en 2007-08 sur le Littoral acadien semblent aussi indiquer que les gestionnaires des ABV ont de la difficulté à reconnaître et faire valoir les retombées sociales et économiques de leurs actions et cela résulte en partie de la difficulté à les quantifier. La recherche pourrait mieux assister les gestionnaires dans cette tâche.

8-Communication au public :

La plupart des auteurs s'entendent pour dire qu'une meilleure communication auprès du public du mandat et des réalisations des différentes associations est primordiale pour gagner la crédibilité et la reconnaissance nécessaire à un appui généralisé (NWSR, 2003; Rankin, 2008; Dalton, 2006). Comme matériel de diffusion, une évaluation des impacts économiques découlant des actions réalisées par les ABV pourrait être envisagée (NWSR, 2003).

Enfin, soulignons que le temps semble propice pour la tenue d'une table ronde regroupant les organismes de bassin versant et les représentants des Ministères. Surtout avec la préparation d'une stratégie provinciale de gestion de l'eau au N.-B. afin d'assurer entre autre que l'approche soit intégrée et inclue une représentation locale des ABV.

Conclusion :

Il ne fait pas de doute que la question de financement est un obstacle majeur aux initiatives de bassin versant (NWSR, 2003) comme à l'ensemble du secteur à buts non lucratifs du N.-B. (Bradshaw, 2007). Comme le souligne Dalton (2006), cela nuit à l'établissement de partenariats à long terme durable, de même qu'à la programmation et aux possibilités de projets à long terme. Également, il est très difficile de maintenir en place une ressource humaine qualifiée et engagée. Déjà, durant le laps de temps relativement court du déroulement de l'étude, trois coordonnateurs d'associations de bassin du Littoral acadien ont soit laissé pour un autre travail ou signalé leur intention de partir. Souvent, étant donné le niveau de salaire et les conditions d'emploi, le travail comme coordonnateur de ces associations est vu comme un tremplin vers des postes au sein de la fonction publique.

Cependant, malgré ces difficultés, différents auteurs soulignent les remarquables accomplissements de ces groupes avec des moyens très restreints (Dalton, 2006; NWSR, 2003). En fait, des groupes comme les PALAs, de par leur approche basée sur le local, livrent des services aux collectivités qui auraient été 10 fois plus coûteuses à livrer de manière traditionnelle par les gouvernements (Gardner Pinfold, 2008).

Suite à l'examen des politiques et entrevues réalisées, force est de constater qu'il y a effectivement peu de support offert à de tels groupes au N.-B. autre que le Fonds en Fiducie pour l'environnement du NB et le Fonds d'Action Climat pour le N.-B. Aucun de ces fonds ne garantit un financement régulier aux ABV, et ceci même si les ABV remplissent des besoins qui découlent inévitablement des mandats de différents Ministères du N.-B., notamment de ceux des Ministères de l'Environnement et des Ressources Naturelles. Seuls les groupes PALAs et la Coalition du Sud du Golfe du St-Laurent reçoivent des fonds annuellement grâce à leur inclusion dans les programmes d'Environnement Canada.

Contrairement à d'autres provinces comme le Québec, le rôle des associations de bassin n'est pas non plus enchâssé dans une ou des politiques précises même si on a officiellement souhaité leur participation à deux programmes spécifiques du MENB, soit les programmes de classification des eaux et de restauration des fosses septiques, deux programmes qui sont suspendus. Plusieurs répondants et auteurs ont souligné la possibilité d'établir des politiques qui incluent davantage les ABV en leur assignant des tâches et mandat précis et un financement garanti en fonction de leur travail. Ceci tout en tentant de maintenir un équilibre entre l'inclusion des ABV dans les affaires de l'État et leur liberté d'agir sur les enjeux qu'ils identifient localement, découlant du développement durable et qui sont identifiés comme prioritaires par leurs conseils d'administration.

Cependant, les solutions envisagées à ce problème ne relèvent pas uniquement du besoin de nouvelles politiques plus inclusives. De nombreux répondants et auteurs s'entendent pour dire que la création ou le renforcement de meilleurs partenariats entre les associations locales et les représentants des gouvernements est essentiel pour la reconnaissance des ABV ce qui devrait se traduire par un financement accru.

Les entrevues réalisées dans le cadre de cette recherche montrent que les partenariats existants sont très variables - parfois peu développés, parfois très développés -, et il est d'avis des auteurs que du travail en ce sens serait au bénéfice de la reconnaissance des ABV. Il y a des avantages incontestables pour les ABV de faire front commun pour défendre leurs intérêts et leurs préoccupations auprès des différents paliers de gouvernement et pour renforcer les liens. Aucun regroupement de ce genre n'existe au N.-B. et différentes formules devraient être examinées par les ABV et les représentants du gouvernement pour déterminer comment un tel regroupement devrait prendre forme.

Les ABV du N.-B. sont relativement jeunes et peu d'études ont été faites sur leur impact et les perceptions des bienfaits que certains des bénéficiaires potentiels en retirent alors que des analyses coûts-bénéfices ont été réalisées pour les groupes PALA. Une telle étude permettrait de mieux connaître l'impact perçu des efforts des ABV et certains points faibles de leurs interventions. Également, cela permettrait aux ABV de mieux connaître les messages qu'ils ont à communiquer à leur population et aux gouvernements en vue d'une meilleure reconnaissance.

La recherche sur la reconnaissance des ABV se poursuit en 2009-2010 avec quatre associations grâce à l'implication du FFE du N.-B. Cette recherche tentera de mieux définir les partenariats existants et potentiels des ABV et facilitera la réalisation d'un outil pour l'identification de leurs retombées sociales, économiques et environnementales.

Références :

Ait-Ouyahia, M. et B. Cantin. (2007). Les instruments pour une gestion intégrée de l'eau : Source ou outil de prévention de conflits ? *Lex Electronica*, vol. 12n.2. En ligne : http://www.lex-electronica.org/articles/v12-2/ait-ouyahia_cantin.pdf

Affeltranger et F. Lasserre. (2003). *Vertigo* <http://www.vertigo.uqam.ca/vol4no3/framerevue.html>

Arsenault, L. (2007). Assessment of the Effectiveness of two Watershed Councils in the Gaspé Peninsula, Québec. Thesis. University of Guelph.

Barker, A. (2005). Capacity building for sustainability: towards community development in coastal Scotland. *Journal of Environmental Management* 75 (2005)11–19.

Berkes, F. (2004). "[Knowledge, Learning and the Resilience of Social-Ecological Systems.](#)" Presented at "The Commons in an Age of Global Transition: Challenges, Risks and Opportunities," the Tenth Conference of the International Association for the Study of Common Property, Oaxaca, Mexico, August 9-13. Available on line: http://dlc.dlib.indiana.edu/archive/00001342/00/Berkes_Knowledge_040511_Paper299a.pdf

Bradshaw, C. (2007). Un plan d'action. Établir les fondements de l'autosuffisance. http://www.gnb.ca/cnb/promos/nptf/plan_fr.pdf

Brun, A. et F. Lasserre. (2006). « Les politiques territoriales de l'eau au Québec (Canada) : des plans directeurs de l'eau à la mise en œuvre des contrats de bassin », *Développement durable et territoire*, Dossier 6 : Les territoires de l'eau, mis en ligne le 19 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document2762.html>. Consulté le 07 octobre 2008.

Cervoni, L., A. Biro, and K. Beazley. (2008). Implementing Integrated Water Resources Management: The Importance of Cross-scale Considerations and Local Conditions in Ontario and Nova Scotia. *Canadian Water Resources Journal* 33(4): 333-350.

Chouinard, O., M. Brideau, N. Gauvin, J. Gauvin et F. Paillard. (2008). La contribution sociale des associations de bassin versant du littoral acadien à l'économie sociale au Nouveau-Brunswick par le programme d'amélioration des systèmes de fosses septiques. Partie II. Rapport de recherché non publié. 14 pages.

Christie, P. K. Lowry, A.T. White, E.G. Oracion, L. Sievanen, R.S. Pomeroy, R.B. Pollnac, J.M. Patlis & R-L.V. Eisma. (2005). Key findings from a multidisciplinary examination of integrated coastal management process sustainability. *Ocean & Coastal Management* 48 (2005)468-483.

Dalton, S.E., (2006). Science, Policy and Civil Society : Opportunities and constraints for Watershed Groups in New Brunswick. Institue Report. Avaliable on line : www.unb.ca/enviro

Émond, P., O. Chouinard, P.-M. Desjardins, J. Gauvin, N. Gauvin, M. Brideau et M. Langis. (2007). Économie sociale et gouvernance dans les communautés de bassin versant du littoral acadien du sud du Golfe du Saint-Laurent au Canada Atlantique. Première conférence mondiale sur la recherche en économie sociale, Conférence internationale Victoria BC 22-27 octobre 2007.

Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd. 2008. An Update of the Economic Impact of the Atlantic Coastal Action Program (ACAP). Disponible en ligne : <http://atlantic-web1.ns.ec.gc.ca/community/acap/D2574285-342D-4DB5-A4B2-58E53C13B719/Gardner-Pinfold-ACAP-Update-2008.pdf>.

IRC. (2007). Centre International pour l'eau et l'assainissement. La gestion intégrée des ressources en eau: et le sous-secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement domestiques. Cahier thématique 9-F. en ligne : http://www.irc.nl/content/download/127024/342183/file/TOP9_IWRM_F_07.pdf

McNeil, T.C., F.R. Rousseau et L. Hilderbrand. (2006). Community-Based Environmental Management in Atlantic Canada: The Impacts and Spheres of Influence of the Atlantic Coastal Action Program. *Environmental Monitoring and Assessment* (2006) 113: 367–383.

Meridian Institute, (2001). Final Report of the National Watershed Forum. June 27-July 1, 2001. Disponible en ligne : <http://www.epa.gov/owow/forum/finalrpt.pdf>

Mitchell, B. (2005). Participatory Partnerships: Engaging and Empowering to Enhance Environmental Management and Quality of Life? *Social Indicators Research* (2005) 71: 123–144

National Watershed Stewardship Report (NWSR). (2003). Policy recommendations and suggested watershed stewardship in Canada.

Paillé, P. (1996). De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier. Dans Archambault, J. et Paillé, P. (Eds.), *La recherche qualitative dans la santé, Recherches qualitatives*, 15:181-194.

Poitras, J., R. Bowen, & J. Wiggin. (2003). Challenges to the use of consensus building in integrated coastal management. *Ocean & Coastal Management* 46 (2003)391-405.

Prévil C., St-Onge B. et Waaub J.-P. (2004). "Aide au processus décisionnel pour la gestion par bassin versant au Québec : Étude de cas et principaux enjeux" . *Cahiers de Géographie du Québec.*, Vol. 48, No. 134, septembre, 2004, pp. 209 - 234.

Rankin, J. (2008). The Influence of community-based watershed monitoring groups on decision-making in Nova Scotia. Thesis. Dalhousie University.

Sharpe A. et C. Conrad. (2006). Community based ecological monitoring in Nova Scotia : challenges and opportunities. *Environmental monitoring and assessment*, 113, p.395-409.

Wieler, S. (2007). Delivery of Ecological Monitoring Information to Decision-Makers. Ecological Monitoring and Assessment Network. Environment Canada. Published by the International Institute for Sustainable Development.

Working Paper Feedback

A. Please let us know what you found helpful in this Working Paper.

Include Paper # _____

B. How could the Working Paper Series be improved?

C. Is there anything that needs to be changed in this Working Paper?

D. Your name and contact info (optional)

Send to:

Noreen Millar, Network Coordinator
c/o Research House, Mount Saint Vincent University
Halifax Nova Scotia B3M 2J6 Canada
Tel: 902-457-6748 Fax: 902-457-5547
E-mail: seproject@msvu.ca

SES/ESD Network Research Goals

- . Contributing to the theory and practice of social economy in the Atlantic region
- . Internal bridging, bonding, mentoring & capacity building
- . Encouraging use of the “social economy” as a framing concept in the region
- . Linking Atlantic partners with other parts of Canada and the world

SES/ESD Network Research Themes and Questions

Conceptualizing & describing the social economy in Atlantic Canada

- . What does the social economy look like? What needs does it address?
- . How can we best capture this sector conceptually?
- . What, if anything, makes it distinctive or innovative? How interconnected are its facets, & to what effect?
- . What are the characteristics of social economy organizations?
- . What are the implications for government policy?

Policy inventory and analysis

- . How are different understandings of “social economy” reflected in government policy?
- . What needs are not being met, & what changes are needed in regulatory environment?
- . What indicators can we develop to aid in policy development?

Community mobilization around issues of common concern (natural resources; food security; inclusion and empowerment)

- . Do social economy organizations contribute to social inclusion, the democratization of the economy, & empowerment?
- . What inputs are needed to overcome obstacles & build capacity?
- . What can we learn from research on mobilization around food security, empowerment & inclusion, community management of natural resources & energy?

Measuring and Financing the Social Economy

- . What can social accounting, co-operative accounting, social auditing, & other techniques contribute towards a better understanding of the work and contributions of social economy organizations?
- . Where do social economy organizations obtain the financing that they need?
- . What do social economy organizations contribute toward financing the social economy?

Modeling & researching innovative, traditional, & IT-based communication and dissemination processes

- . How can social economy actors best communicate?
- . What can our Network team members contribute by developing & modeling processes and techniques?
- . What can be gained from exploring technology as an equalizer vs. technology as a barrier?



Social Economy and Sustainability Research Network
Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité
Bridging, Bonding, and Building | Renforcement des liens et des capacités

Network Director:

Dr. Leslie Brown, Professor, Sociology/Anthropology, Mount Saint Vincent University

Network Co-Directors:

- . Mr. Seth Asimakos, Manager, Saint John Community Loan Fund
- . Ms. Penelope Rowe, Chief Executive Officer, Community Services Council Newfoundland and Labrador
- . Dr. Luc Thériault, Professor, Sociology, University of New Brunswick

Sub-node Coordinators:

- . SN1: Mapping and Policy Analysis
Dr. Luc Thériault, Professor, Sociology, University of New Brunswick, Fredericton, NB
- . SN2: Mobilization : Inclusion and Empowerment in the Social Economy
Dr. Irené Novaczek, Director, Institute of Island Studies, University of Prince Edward Island, Charlottetown, PEI
- . SN3: Mobilization : Food Security and Community Economic Development
Dr. Patricia Williams, Assistant Professor, Applied Human Nutrition, Mount Saint Vincent University, Halifax, NS
- . SN4: Mobilization : Natural Resources and Livelihood
Dr. Omer Chouinard, Professeur, Sociologie, Université de Moncton, Moncton, NB
- . SN5: Financing and Measuring the Social Economy
Dr. Sonja Novkovic, Associate Professor, Economics; and Dr. Judith Haiven, Associate Professor, Management, Saint Mary's University, Halifax, NS
- . SN6: Communication Practices and Tools
Ms. Penelope Rowe, Chief Executive Officer, Community Services Council Newfoundland and Labrador, St. John's, NL; and
Dr. Ivan Emke, Associate Professor, Social/Cultural Studies, Sir Wilfred Grenfell College, Memorial University of Newfoundland, Corner Brook, NL

Network Coordinator:

Noreen Millar, M.A.

<http://www.msvu.ca/socialeconomyatlantic/>

A multiple partner, Atlantic-wide research project | Un partenariat de recherche au Canada atlantique